



Infor LN Finances - Localisation suisse - Guide de l'utilisateur - Bordereaux de paiement et arrondi

© Copyright 2021 Infor

Tous droits réservés. Les marques, dessins et modèles ci-joints sont des marques et/ou des marques déposées de Infor et/ou ses associés et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques listées ci-jointes appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Notifications importantes

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et la propriété de Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive de Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts (de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant ("Objectif").

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes. Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut pas être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance de marques

Tous les autres noms de société, produit ou service référencés sont des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations sur la publication

Code du document	tfswisslocug (U9206)
Release	10.7 (10.7)
Publié le	8 août 2022

Table des matières

A propos de ce document

Chapitre 1 Bordereaux de paiement.....	7
Bordereaux de paiement - Vue d'ensemble.....	7
To set up payment slips for sales invoices.....	8
Traitement des bordereaux de paiement liés aux factures clients.....	9
Génération des bordereaux de paiement liés aux factures clients.....	9
Traitement des règlements basés sur des bordereaux de paiement.....	9
Configuration des bordereaux de paiement liés aux factures fournisseurs.....	10
Traitement des bordereaux de paiement liés aux factures fournisseurs.....	11
Chapitre 2 Bordereaux de paiement suisses.....	13
Bordereaux de paiement suisses.....	13
Configuration des bordereaux de paiement suisses liés aux factures clients.....	14
Configuration des bordereaux de paiement suisses liés aux factures fournisseurs.....	15
Chapitre 3 Arrondi.....	17
Arrondi.....	17
Différences d'arrondi.....	18
Arrondi du total général.....	18
Exemple.....	19
Annexe A Glossaire.....	21

Index

A propos de ce document

Ce document décrit comment configurer, générer et traiter les bordereaux de paiement suisses pour les factures clients et les factures fournisseurs.

Connaissances requises

Il vous sera plus facile de comprendre ce document si vous avez des connaissances de base sur le traitement général des factures clients et des factures fournisseurs.

Sommaire du document

Ce document contient les chapitres suivants :

- **Payment slips - overview**
Présentation de la fonctionnalité de base des bordereaux de paiement dans LN.
- **Bordereaux de paiement suisses**
Instructions sur la configuration et le traitement des bordereaux de paiement suisses liés aux factures clients et aux factures fournisseurs.
- **Arrondi**
Instructions sur le traitement d'arrondi.
- **Glossaire**
Définitions des termes et des concepts utilisés dans ce document, classées en ordre alphabétique.

Comment lire ce document

Ce document a été constitué à partir de rubriques d'aide en ligne. Les références aux autres sections du manuel sont donc présentées tel qu'indiqué dans l'exemple suivant :

- Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique *Impression de textes sur les factures*. Pour trouver la section référencée, reportez-vous à la table des matières ou utilisez l'index à la fin du document.

Les termes soulignés correspondent à un lien vers une définition du glossaire. Si vous consultez ce document en ligne, vous pouvez cliquer sur le terme souligné pour accéder à la définition du glossaire qui se trouve à la fin.

Commentaires ?

Cette documentation fait l'objet de révisions et d'améliorations constantes. Vos remarques/demandes d'informations sur ce document sont bienvenues. Veuillez envoyer vos commentaires à l'adresse email documentation@infor.com.

Référez le numéro et le titre du document dans votre email. L'efficacité de nos rétroactions dépend de la spécificité de vos informations.

Contacter Infor

Si vous avez des questions sur les produits d'Infor, consultez le portail de support Infor Xtreme à www.infor.com/inforxtreme.

Si ce document est mis à jour après la sortie du produit, la nouvelle version sera publiée sur ce site web. Il est recommandé de vérifier périodiquement si la documentation a été mise à jour en consultant ce site web.

N'hésitez pas à contacter documentation@infor.com pour tout commentaire sur la documentation d'Infor.

Bordereaux de paiement - Vue d'ensemble

LN prend en charge le traitement des bordereaux de paiement.

Vous pouvez lier des bordereaux de paiement aux types de factures suivants :

- factures clients ;
- factures de service ;
- factures de projet

Les procédures liées aux bordereaux de paiement sont les suivantes :

1. Impression des bordereaux de paiement avec les factures envoyées aux clients.
2. Réception d'un fichier bancaire et rapprochement des règlements effectués, via les bordereaux de paiement.
3. Réception des bordereaux de paiement et des factures des fournisseurs.
4. Préparation et envoi à la banque d'un fichier de règlements sur la base des bordereaux de paiement.

Ces procédures sont implémentées dans les modules suivants :

- Gestion de la trésorerie
- Comptes clients
- Facturation- Facturation

Les informations de configuration des bordereaux de paiement varient selon les pays. Vous pouvez configurer et traiter des bordereaux de paiement si LN prend en charge la réglementation en vigueur dans votre pays.

Pour plus d'informations sur la réglementation en vigueur en Suisse, reportez-vous à la rubrique *Bordereaux de paiement suisses* (p. 13).

Ligne de référence de bordereau de paiement dans le module Facturation

Pour le traitement électronique bancaire, les bordereaux de paiement doivent comporter une ligne de référence contenant les informations nécessaires à LN pour clore l'en-cours associé. Dans LN, la ligne de référence de bordereau de paiement contient les éléments suivants :

- montant de la facture,
- deux chiffres correspondant aux totaux de contrôle,
- journal du document de facturation et numéro du document,
- code Société,
- code du tiers payeur.
- numéro du compte bancaire ou postal.

Remarque

La ligne de référence de bordereau de paiement doit être de type numérique. Si vous configurez le traitement des bordereaux de paiement, vérifiez que les codes utilisés pour générer la ligne de référence de bordereau de paiement sont tous numériques (journal et code tiers, par exemple).

To set up payment slips for sales invoices

Pour configurer des bordereaux de paiement pour des factures clients, utilisez la séquence de sessions suivante :

- **Journaux (tfgld0111s000)**
Créez un journal avec un code numérique pour les factures dont le bordereau de paiement est numérique. Le numéro de référence du bordereau de paiement incluant le journal doit être numérique.
- **Agences bancaires (tfcmg0511m000)**
Dans le champ **Code Client**, saisissez le code Client de votre société, ainsi que la banque qui perçoit les règlements clients liés aux bordereaux de paiement.
La ligne de référence du bordereau de paiement générée par LN comprend le code Client.
- **Relations bancaires (tfcmg0510m000)**
Définissez la relation bancaire qui traite les bordereaux de paiement.
Dans le champ **Compte bancaire**, saisissez le numéro du compte d'imputation de la banque au format requis pour la ligne de référence du bordereau de paiement.
La ligne de référence du bordereau de paiement générée par LN comprend le numéro du compte bancaire.
- **Tiers payeur (tccom4114s000)**
Vérifiez que le code du tiers payeur est numérique. Ce code doit être numérique, car la ligne de référence de bordereau de paiement qui l'inclut doit être numérique.

- Saisissez les informations suivantes relatives aux tiers payeur :
 - **Relation bancaire**
Relation bancaire par le biais de laquelle vous recevez les règlements du tiers.
 - **Compte bancaire**
Banque du tiers qui effectue les règlements destinés à votre relation bancaire.
 - **Numéro de compte bancaire**
Numéro de compte bancaire du tiers.
- **Méthode règlement cli/fourn. (tfcmg0140s000)**
Définissez la méthode de règlement en fonction de la réglementation en vigueur dans votre pays.
- **Positions références bancaires par pays (cisli1130m000)**
Définissez les positions de début et les longueurs des différents champs requis pour générer les lignes de référence des bordereaux de paiement.
- **Caractéristiques supplémentaires de la devise (tfgld0129m000)**
Cochez la case **Bordereau de paiement** correspondant à la devise (ou aux devises) pour laquelle vous souhaitez générer des bordereaux de paiement. LN génère une ligne de référence de bordereau de paiement et imprime un bordereau de paiement pour les factures correspondant à cette devise de facturation.
- **Paramètres CMG (tfcmg0100s000)**
Cochez la case **Créer un règlement non affecté**. La case **Créer un règlement non affecté** est alors cochée par défaut lorsque vous traitez les règlements clients dans la session Rapproch. des relevés bancaires électroniques (tfcmg5212m000).

Traitement des bordereaux de paiement liés aux factures clients

Génération des bordereaux de paiement liés aux factures clients

Pour générer des bordereaux de paiement liés aux factures clients, choisissez l'une des procédures suivantes pour traiter ces dernières :

- Procédure de facturation pour traiter les factures manuellement,
- Traitement des tâches liées aux factures pour générer les factures automatiquement.

Si vous avez correctement configuré les bordereaux de paiement liés aux factures clients, LN associe les bordereaux aux factures.

Traitement des règlements basés sur des bordereaux de paiement

Les règlements basés sur des bordereaux de paiement sont regroupés dans un fichier bancaire reçu périodiquement. Vous pouvez traiter ce fichier bancaire de la même manière qu'un relevé bancaire électronique. Pour plus de détails, reportez-vous à les relevés bancaires électroniques.

Notez les points suivants :

- Après la conversion des relevés bancaires électroniques dans la session Conversion des relevés bancaires électroniques (tfcmg5202m000), le fichier d'origine est déplacé vers le répertoire d'archivage. La date et l'heure actuelles doivent être ajoutées au nom du fichier. Dans la session Conversion des relevés bancaires électroniques (tfcmg5202m000), insérez un tilde (~) dans le chemin d'accès dans le champ **Chemin d'accès fichier RBE**.
- Pour pouvoir rapprocher les règlements basés sur des bordereaux de paiement dont le champ **Montant** est vide, cochez la case **Créer un règlement non affecté** dans la session Rapproch. des relevés bancaires électroniques (tfcmg5212m000).

Configuration des bordereaux de paiement liés aux factures fournisseurs

Pour configurer le traitement des bordereaux de paiement liés aux factures fournisseurs, utilisez la séquence de sessions suivante :

- **Tiers payé (tccom4124s000)**
Saisissez les informations suivantes :
 - **Relation bancaire**
Relation bancaire utilisée pour effectuer des règlements à la banque du tiers.
 - **Compte bancaire**
Banque à laquelle vous souhaitez effectuer les règlements pour le tiers.
 - **Numéro de compte bancaire**
Numéro de compte bancaire du tiers.
- **Méthode règlement clt/fourn. (tfcmg0140s000)**
Définissez la méthode de règlement en fonction des exigences propres à votre pays.
- **Positions références bancaires par pays (cisli1130m000)**
Définissez les positions de début et les longueurs des différents champs requis pour générer le numéro de référence bancaire sur le bordereau de paiement.
- **Caractéristiques supplémentaires de la devise (tfgld0129m000)**
Cochez la case **Bordereau de paiement** pour les devises pour lesquelles vous recevez des bordereaux de paiement. Si vous enregistrez les factures dans la session Factures fournisseurs parvenues (tfacp1500m000), LN lit la ligne de référence du bordereau de paiement par reconnaissance optique des caractères (OCR).
- **Données par banque/méthodes de règlement (tfcmg0545m000)**
Associez la méthode de règlement à la relation bancaire et indiquez le chemin d'accès aux fichiers DTA dans le champ **Chemin d'accès fichiers règlements (clts/fourn.)**. Vous pouvez insérer des caractères tilde (~) afin d'ajouter l'année, le mois et le jour actuels dans les noms de fichier générés.

Traitement des bordereaux de paiement liés aux factures fournisseurs

Vous pouvez traiter les factures fournisseurs auxquelles des bordereaux de paiement sont associés, comme indiqué dans Traitement des factures fournisseurs.

Notez les points suivants :

- Si vous enregistrez un règlement client ou la facture fournisseur, utilisez un lecteur optique pour lire la ligne de référence figurant sur le bordereau de paiement. La ligne de référence comporte le numéro de compte bancaire du tiers, le montant et un numéro de référence. Les bordereaux de paiement peuvent également ne comporter aucun montant.
- Choisissez une méthode de règlement pour laquelle vous avez saisi « 44 » pour le fichier DTA dans le champ **Groupe d'états règlements clts/fourn.** de la session Méthode règlement clt/fourn. (tfcmg0140s000).
- Pour les factures fournisseurs avec bordereaux de paiement, LN génère des propositions de règlement spécifiques.

Bordereaux de paiement suisses

Cette fonctionnalité est propre à la version suisse du produit.

LN prend en charge le traitement des bordereaux de paiement acceptés par les banques suisses et les agences de la Poste suisse, « Postfinance ».

Fichiers bancaires pour les bordereaux de paiement

Pour la prise en charge des bordereaux de paiement suisses, LN peut générer ou traiter les fichiers bancaires suisses suivants :

- **VESR**

Fichier d'effets à recevoir, au format requis par les bordereaux de paiement suisses. VESR est l'acronyme de « Verfahren für Einzahlungsschein mit Referenznummer », ce qui signifie « bordereau de paiement compilé avec numéro de référence ».

- **DTA**

Etat des règlements fournisseurs 44 pour les règlements au fournisseur. Fichier de règlements, au format requis par les fichiers bancaires suisses. DTA est l'acronyme de « Daten Traeger Austausch », ce qui signifie « échange de supports de données ». Un fichier DTA peut contenir des règlements en devise locale basés sur des bordereaux de paiement, ainsi que d'autres types de règlements, par exemple des règlements en devises étrangères à des fournisseurs à l'étranger.

Les banques suisses proposent le format DTA à leurs clients pour tous les règlements effectués à des fournisseurs en francs suisses et en devises étrangères. Le fichier DTA peut être envoyé par voie électronique ou sur un support de données à la relation bancaire, par exemple Telekurs Holding Ltd., en vue de son traitement.

Le fichier DTA prend en charge les types d'opérations suivants :

- **826**

Règlements ESR (Einzahlungsschein mit Referenznummer). Il s'agit d'un bordereau de paiement qui comporte une ligne de référence pouvant être lue par reconnaissance optique des caractères (OCR).

- **827**
Règlements nationaux en francs suisses (CHF) effectués via des comptes bancaires ou postaux et des mandats-poste.
- **830**
Règlements effectués à des établissements financiers à l'étranger, en francs suisses (CHF) et en devises étrangères, et règlements nationaux en devises étrangères.
- **836**
Règlements avec numéro de compte bancaire international (IBAN) et IPI (International Payment Instructions) en Suisse et à l'étranger, dans toutes les devises.

Configuration des bordereaux de paiement suisses liés aux factures clients

Cette fonctionnalité est propre à la version suisse du produit.

Pour configurer des bordereaux de paiement liés aux factures clients pour les banques suisses, après avoir suivi la procédure décrite à la rubrique *To set up payment slips for sales invoices (p. 8)*, définissez les détails suivants :

- **Paramètres de la société financière (tfgld0503m000)**
Dans le champ **Vérification des réf. bancaires**, sélectionnez **Contrôle 10 modulo (récursif)**.
- **Positions références bancaires par pays (cisli1130m000)**
Définissez les positions de début et les longueurs des différents champs requis pour générer les lignes de référence des bordereaux de paiement.

Pour les bordereaux de paiement suisses, définissez les positions des champs suivants :
 - journal,
 - numéro de document,
 - code Société,
 - code du tiers payeur.
- **Devises (tcmcs0102m000)**
Définissez la valeur requise pour le champ **Facteur d'arrondi du total général**. Si la valeur de ce champ est différente de zéro, LN applique la règle de l'arrondi du total général aux montants facturés dans cette devise.

Les règlements basés sur des bordereaux de paiement suisses sont regroupés dans un fichier bancaire VESR reçu périodiquement. Vous pouvez traiter ce fichier de la même manière qu'un relevé bancaire électronique. Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique *Traitement des bordereaux de paiement liés aux factures clients (p. 9)*.

Configuration des bordereaux de paiement suisses liés aux factures fournisseurs

Cette fonctionnalité est propre à la version suisse du produit.

Pour configurer des bordereaux de paiement liés aux factures fournisseurs pour les banques suisses, après avoir suivi la procédure décrite à la rubrique *To set up payment slips for sales invoices (p. 8)*, définissez les détails suivants :

- **Paramètres de la société financière (tfgld0503m000)**
Attribuez la valeur **Contrôle 10 modulo (récuratif)** au champ **Vérification des réf. bancaires**.
- **Méthode règlement cli/fourn. (tfcmg0140s000)**
Désélectionnez la case **Autoriser les règlements fourn. négatifs pour avoirs**.
Dans le champ **Groupe d'états règlements cli/fourn.**, sélectionnez 44 (DTA).
Pour les bordereaux de paiement suisses, cochez les cases suivantes :
 - **Données d'imputation obligatoires**
 - **Utiliser le compte IBAN**
 - **Compte bancaire obligatoire**
- **Autorisations de règlement (tfcmg1100m000)**
Définissez les utilisateurs autorisés à effectuer des règlements. Dans le champ **Code Payeur**, saisissez l'identification du référenceur DTA définie dans le contrat DTA établi avec la relation bancaire.
- **Positions références bancaires par pays (cisli1130m000)**
Définissez les positions de début et les longueurs des différents champs requis pour générer le numéro de référence bancaire sur le bordereau de paiement.
Pour les bordereaux de paiement suisses, définissez les positions des champs suivants :
 - journal,
 - numéro de document,
 - code Société.
 - code du tiers payeur.

Arrondi

La méthode d'arrondi est appliquée aux décimales dont le nombre dépasse celui indiqué pour le format numérique.

Par exemple, si la valeur est 28,34875 et que le nombre de décimales défini est 2, la méthode d'arrondi s'applique aux décimales 875. Selon la méthode d'arrondi, le résultat sera 28,35 ou 28,34.

Vous pouvez préciser la façon dont les montants calculés doivent être arrondis dans les cas suivants :

- **Arrondi de la devise**
LN arrondit les montants calculés selon le facteur d'arrondi défini pour la devise dans la session Devises (tcmcs0102m000). Les montants sont arrondis au multiple du facteur d'arrondi le plus proche. Pour la plupart des devises, le facteur d'arrondi 0.01 est employé.
LN applique ce type d'arrondi à tous les montants calculés.
- **Arrondi des montants de TVA**
Une fois la devise arrondie, les montants de TVA sont une nouvelle fois arrondis, mais, cette fois, selon la méthode définie pour le code TVA dans la session Code TVA par pays (tcmcs0136s000). La méthode d'arrondi pour les montants de TVA peut être **Vers le bas**, **Normal** ou **Vers le haut**. Pour des informations supplémentaires, reportez-vous à Méthode d'arrondi.
- **Arrondi des totaux généraux**
Dans certains pays, les totaux généraux figurant sur les documents officiels que vous adressez à vos clients doivent être arrondis d'une manière particulière. En Suisse, par exemple, les montants totaux figurant sur les factures de ventes en francs suisses doivent faire l'objet d'un arrondi de 0,05 franc.
Pour remplir cette obligation, vous pouvez définir un facteur d'arrondi du total général. Pour des informations supplémentaires, reportez-vous à *Arrondi du total général (p. 18)*

Différences d'arrondi

Si les montants arrondis sont imputés, LN équilibre les comptes en imputant les différences d'arrondi dans les comptes généraux et dimensions que vous avez définis pour les différences d'arrondi dans la session Paramètres de la société financière (tfgld0503m000).

Les différences entre l'arrondi de la devise et l'arrondi du total général sont les suivantes :

- **Arrondi de la devise**

LN calcule la différence d'arrondi qui résulte de l'arrondi de la devise comme suit :

Différence d'arrondi = somme de tous les montants arrondis des lignes de débit - somme de tous les montants arrondis des lignes de crédit par devise d'un document.

Les différences d'arrondi des devises sont imputées lors de la finalisation des transactions dans Comptabilité générale.

- **Arrondi du total général**

LN calcule la différence d'arrondi qui résulte de l'arrondi du total général comme suit :

Différence d'arrondi (arrondi du total général) = montant facturé arrondi en mode d'arrondi normal - montant facturé arrondi avec arrondi du total général.

Les différences d'arrondi des devises sont imputées quand vous imputez les factures dans Facturation.

Exemple

Un facteur d'arrondi de 0,05 se traduit par les montants suivants :

Montant calculé de la plage	Montant arrondi
6,00 à 6,02	6.00
6,03 à 6,07	6.05
6,08 à 6,10	6.10

Arrondi du total général

Définition d'un facteur d'arrondi du total général :

1. Dans la session Composants logiciel implémentés (tccom0100s000), cochez la case **Arrondi du total général**.

2. Dans la session Devises (tcmcs0102m000), indiquez le facteur d'arrondi du total général dans le champ **Facteur d'arrondi du total général**. Si vous ne voulez pas utiliser de facteur d'arrondi du total général, mettez ce champ à zéro.

LN applique l'arrondi du total général au montant, qui inclut le montant de TVA et les montants de rabais : Le montant total facturé réel et le montant facturé arrondi sont l'un et l'autre imprimés sur la facture.

Si vous employez l'arrondi du total général, des différences d'arrondi peuvent apparaître pendant la création d'écritures en cours dans Comptes clients, lors de l'imputation des factures de Facturation vers Finances.

Si vous utilisez l'arrondi du total, sur les documents suivants, LN arrondit les montants totaux en fonction du facteur d'arrondi du total général :

- Devis.
- Contrats de vente
- accusés de réception de commandes clients,
- contrats de service,
- commissions/rabais réservés,
- connaissements,
- Notes de livraison
- devis de contrat de service,
- devis d'ordre de service,
- Ordre de service
- ordres de maintenance sur article client,
- appels d'offres projet,
- factures de vente (de toutes origines).

Exemple

Si le facteur d'arrondi du total général est de 0,05, cet arrondi se traduit par les résultats suivants sur une facture de vente :

Type de montant	Montant	Montant TVA	Montant total
Ligne de commande client 1	7,23	0,94	8,17
Ligne de commande client 2	12,35	1,61	13,96
Montant total de la facture			22,13
Montant arrondi de la facture			22,15
Différence d'arrondi			-/- 0,02

arrondi du total général

Permet d'arrondir les totaux généraux sur les documents officiels que vous adressez à vos clients (devis de vente, contrats de service, factures de vente, etc.).

Par exemple, si le facteur d'arrondi de la devise est 0,01 et que les totaux généraux doivent être arrondis à 0,05, vous pouvez utiliser l'arrondi du total général en définissant un facteur d'arrondi de 0,05.

bordereau de paiement

Document lisible par un système optique et lié à une facture, qui peut être envoyé à la banque pour régler la facture. Le numéro de compte bancaire du fournisseur, le montant de la facture et le numéro de référence de la facture sont pré-imprimés sur ce document. Si un bordereau de paiement est lié à une facture, il est créé et imprimé avec la facture.

code Société

Numéro d'identification attribué par la banque à votre société à des fins de traitement électronique des fichiers bancaires.

compte bancaire

Enregistrement des entrées de débit et de crédit couvrant toutes les transactions liées à un article, une personne ou une entreprise. Le compte bancaire est identifié par un numéro.

Vous pouvez configurer LN pour qu'il vérifie les numéros de compte au moment où vous les saisissez. Si le numéro de compte n'est pas conforme, LN affiche un message d'avertissement.

différence d'arrondi

Ecarts mineurs entre les imputations au débit et au crédit associées, qui résultent des montants calculés arrondis.

facteur d'arrondi

Indique comment LN arrondit les montants et les quantités saisies ou calculées. Les quantités et montants sont arrondis au multiple du facteur d'arrondi le plus proche. Par exemple, si le facteur d'arrondi est 0,030000, une quantité de 2,11 est arrondie à 2,10 ($= 70 * 0,030000$). Une quantité de 2,12 est arrondie à 2,13 ($= 71 * 0,030000$).

Différences entre les facteurs d'arrondi pour les devises et les unités :

- LN applique le facteur d'arrondi pour les unités dès que les utilisateurs saisissent les données. LN applique le facteur d'arrondi pour les devises non pas lors de la saisie des montants, mais une fois que les calculs appropriés ont été effectués.
- Dans certains cas, vous pouvez modifier les facteurs d'arrondi pour les unités mais pas pour les devises.

IBAN

Voir : *numéro IBAN* (p. 22)

numéro IBAN

Numéro de compte bancaire international. Numéro de compte international standard permettant d'identifier un compte géré par une institution financière et de faciliter le traitement automatisé des transactions internationales. Le code IBAN est fourni par la banque/filiale qui gère le compte.

Acronyme : IBAN

Index

arrondi du total général, 21

Arrondi du total général

numéros, 18

Arrondi

numéros, 17

bordereau de paiement, 21

Bordereaux de paiement - Configuration, 8

Bordereaux de paiement

factures clients, 8

factures fournisseurs, 10

présentation, 7

suisses, 13, 14, 15

sur les factures fournisseurs, 11

code Société, 21

compte bancaire, 21

différence d'arrondi, 21

facteur d'arrondi, 22

IBAN, 22

Nombres

arrondi, 17

arrondi du total général, 18

numéro IBAN, 22
